



ffvolley

Commission Fédérale Sportive

RIS n°2 Semaines n°40 et 41
Diffusé le 17 octobre 2025

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°11 : UNION SPORTIVE DE ST ANDRE – 0595407

- Lors des rencontres MHD001 et MHD002 du 5 octobre 2025, le club UNION SPORTIVE DE ST ANDRE a présenté une équipe incomplète.

DOSSIER n°12 : VOLLEY CLUB LIEU SAINT-AMAND – 0590033

- Lors de la rencontre MGG002 du 5 octobre 2025, le club VOLLEY CLUB LIEU SAINT-AMAND a présenté une équipe incomplète.

DOSSIER n°13 : VOLLEY CLUB SAINT POLOIS – 0595712

- Lors de la rencontre 3FA012 – USM MALAKOFF / VOLLEY CLUB SAINT POLOIS du 5 octobre 2025, le club VOLLEY CLUB SAINT POLOIS a inscrit sur la feuille de match une joueuse ne disposant pas du simple surclassement requis.

DOSSIER n°14 : SPORTING CLUB PARIS VOLLEY – 0758726

- Lors des rencontres CI6002 et CI6003 du 12 octobre 2025, le club SPORTING CLUB PARIS VOLLEY a inscrit sur les feuilles de match une joueuse ne disposant pas du simple surclassement requis.

DOSSIER n°15 : HEOL SANTEC – 0299615

- Lors des rencontres CFJ001 et CFJ003 du 12 octobre 2025, le club HEOL SANTEC a inscrit sur les feuilles de match une joueuse ne disposant pas du simple surclassement requis.



ffvolley

DOSSIER n°16 : TOURCOING VOLLEY-BALL L.M. – 0594680

- Lors de la rencontre EAA008 – VOLLEY CLUB DE CAMBRAI CFC / TOURCOING VOLLEY-BALL L.M. CFC du 14 octobre 2025, il apparaît qu'un entraîneur suspendu du club TOURCOING VOLLEY-BALL L.M. CFC a pris part à la rencontre.

Saisie hors délai

Dossier	Match	Date	Heure	Club Recevant	Club Visiteur	Saisie résultat	Club R
R5	2MB011	04/10/2025	18:00	GRAND NANCY VOLLEY-BALL 3	REIMS VOLLEY 51 3	05/10/2025 15:38	542783
R6	2MC008	05/10/2025	14:00	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	CONFLANS-ANDRESY-JOUY VB 2	05/10/2025 20:37	948308
R7	3FD009	05/10/2025	16:00	V BEAUCAIRE TARASCON (LE) GRES	FIDESIENNE VOLLEY BALL	05/10/2025 21:45	848651
R8	MFV002	05/10/2025	00:00	AMIENS METROPOLE VOLLEY	VOLLEY CLUB DE CAMBRAI	06/10/2025 11:25	803781
	MFV003	05/10/2025	00:00	LONGUEAU AMIENS METROPOLE	VOLLEY CLUB DE CAMBRAI	06/10/2025 11:26	

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, le GSA dispose d'un délai de 5 jours pour transmettre ses observations par courrier électronique.